

# COMMUNE DE CHANIERS

Séance du 02 février 2026

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

Berger Levrault

ID : 017-211700869-20260202-202602\_13-DE

Date de convocation : 27/01/2026

Délibération N° 2026/02/013

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

Quorum : 14

**OBJET : Demandes de subventions pour la reconstruction de l'ouvrage n°2 du chemin Malmort**

L'an deux mille vingt-six, le deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de FOURRÉ Jean-Luc, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Présents : FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, WATTEBLEED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : PANNAUD Eric, maire, pouvoir à DAVID Claudia, ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURNALES Sandrine, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, MORAUD Laurent pouvoir à FIAUD Marie-Annick, LE MENI Nadège pouvoir à GAUDIN Christine, GIRAudeau Samuel pouvoir à WATTEBLEED Stéphane, GUÉRIN Florian pouvoir à BOTON Monique.

Excusée : LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine.

Suite à la signature de la convention avec le SDVI7 pour les travaux du pont de Malmort, et afin d'établir le dossier de subvention Programme National Pont, il est nécessaire de délibérer sur le programme de travaux.

Le plan de financement proposé pour ce projet est le suivant :

Plan de financement	
	Total HT
Travaux	195 065,32 €
Frais d'intervention préalable sur réseaux (estimés)	10 000,00 €
Frais de Maîtrise d'œuvre et autres frais	16 674 €
<b>Total</b>	<b>221 738,82 €</b>
<b>Montant Subvention – 60%</b>	<b>133 043,29 €</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>88 695,53 €</b>

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme de travaux et valide les demandes de subventions auprès du Programme National Pont mais aussi de la DETR.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

~~Jean-Luc FOURRÉ~~

La secrétaire de Séance

Francine TUFFET


